

CIRCULAIRE

Date : le 13 juillet 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 n° 2020-112

Destinataires : Tous les établissements autorisés de garde d'enfants et les membres du personnel du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Objet : Documents d'orientation de l'Agence de la santé publique du Canada sur la

COVID-19

Type : Politique Pour usage interne uniquement
 Procédure À titre d'information uniquement

Date d'entrée en vigueur : Immédiatement

L'Agence de la santé publique du Canada a élaboré des documents d'orientation sur la COVID-19 pour un certain nombre de secteurs, que l'on peut consulter en ligne à [Documents d'orientation](#).

On a créé des renseignements spécifiques aux environnements des enfants et des jeunes, qui pourraient vous aider à planifier la poursuite de la mise en place de services sécuritaires pour les enfants, les membres du personnel et les parents. Si vous êtes intéressé par ces renseignements supplémentaires, veuillez consulter la page : [Outil d'atténuation des risques destiné aux établissements pour les enfants et les jeunes en activité pendant la pandémie de COVID-19](#).

Vous pourriez aussi trouver utile le document suivant, élaboré pour les collectivités : [Outil d'atténuation des risques liés aux activités et aux espaces récréatifs extérieurs pendant la pandémie de COVID 19](#).

Pour trouver les renseignements les plus à jour au Manitoba sur les services de garderie, veuillez consulter régulièrement la page www.manitoba.ca/covid19/infomanitobans/childcare.fr.html.

Merci pour votre engagement continu envers le soutien aux enfants, aux familles et aux collectivités dans le cadre de la réponse provinciale à la COVID-19.

Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants